Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse Herausgeber: La Croix-Rouge suisse

Band: 74 (1965)

Heft: 8

Rubrik: De semaine en semaine

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

De semaine en semaine

Soins infirmiers et autres professions paramédicales



Commission et sous-commissions

La sous-commission des soins généraux s'est réunie le 6 septembre pour mettre au point le projet des nouvelles directives concernant la formation d'infirmières en soins généraux, qui a été soumis ensuite aux membres de la Commission des soins infirmiers. Ce projet sera examiné le 6 décembre, à l'occasion de la Conférence annuelle des écoles en soins généraux reconnues par la Croix-Rouge suisse.

Lors de sa séance du 24 septembre, la sous-commission des soins en hygiène maternelle et infantile s'est occupée elle aussi des directives concernant la formation des infirmières HMI, tandis que la formation du personnel infirmier psychiatrique a figuré au programme de la séance de la sous-commission des soins en psychiatrie qui s'est tenue les 27 et 28 septembre à Schaffhouse.

Auxiliaires-hospitalières Croix-Rouge

Pour la première fois au canton du Valais, deux cours pour auxiliaires-hospitalières Croix-Rouge groupant 26 participantes ont débuté à fin septembre sous les auspices de la section de Monthey.

La Croix-Rouge suisse et la Conférence des directeurs cantonaux des affaires sanitaires

La Conférence des directeurs cantonaux des affaires sanitaires a tenu le 15 octobre, à Lucerne, une séance de travail dont le thème principal portait sur une requête de la CRS visant à obtenir l'octroi de contributions cantonales annuelles d'un montant global de Fr. 300 000.— en tant que participation à l'activité que notre Société déploie dans le domaine des soins infirmiers. Des représentants de la CRS, soit en l'occurrence M^{me} le D^r Ilda Schindler, M. Hans Haug et M^{lle} Magdelaine Comtesse ont pris part aux délibérations qui ont abouti à un résultat positif, en ce sens qu'une recommandation à ce sujet sera adressée aux cantons. Simultanément, la Conférence des directeurs sanitaires a consenti à ce que la Croix-Rouge suisse prenne également en main la réglementation et le contrôle de la formation des infirmières en hygiène maternelle et en pédiatrie.

Service des infirmières

Le Service des infirmières de la Croix-Rouge suisse, à Berne, occupe désormais les bureaux de la Taubenstrasse 12 où se trouvait précédemment l'Office du Médecin-chef de la Croix-Rouge. Ce Service, dont l'adresse postale est demeurée inchangée (Case postale 2699, 3001 Berne) dispose de deux numéros de téléphone directs (031) 22 09 07 et (031) 22 63 20, tout en demeurant rattaché à la ligne téléphonique du Secrétariat général portant le numéro: (031) 22 14 74.

Ecole supérieure d'infirmières de la Croix-Rouge

Branche romande, Lausanne

Programme 1966

COURS POUR INFIRMIÈRES-CHEFS D'UNITÉS de SOINS

Cours nº 3L du 24 janvier au 19 mars 1966

inscriptions:

jusqu'au 15 décembre 1965 Finance de cours: Fr. 200.—.

Cours nº 4L du 18 avril au 11 juin 1966

inscriptions: jusqu'au 15 mars 1966 Finance de cours: Fr. 200.—.

JOURNÉES D'ÉTUDE

Pour infirmières-chefs

A Lausanne pour toute la Suisse Session nº 3 du 22 au 25 mars 1966 Session nº 4 du 29 mars au 1^{er} avril 1966 (la session nº 4 aura lieu si le nombre des inscriptions l'exige)

> inscriptions: jusqu'au 27 février 1966 Finance de cours: Fr. 30.—.

Pour directrices d'écoles d'infirmières en soins généraux reconnues par la Croix-Rouge suisse

Organisées par la branche de Zurich début novembre 1966

Les directrices d'écoles seront informées personnellement.

COURS Nº 7L POUR INFIRMIÈRES-CHEFS ET MONITRICES

Des examens d'admission auront lieu en avril et mai

du 5 septembre 1966 au 30 juin 1967 inscriptions: jusqu'au 30 juin 1966 Finance de cours: Fr. 900.—.

Tous les cours sont ouverts aux infirmiers diplômés également.

On peut se procurer les formules d'inscriptions au secrétariat de l'Ecole supérieure d'infirmières, 48, avenue de Chailly, 1012 Lausanne.

Entraide



Réfugiés tibétains au Népal...

Le 21 septembre dernier, à l'occasion du passage à Berne de la Princesse Shah, présidente de la Croix-Rouge népalaise, une convention a été signée entre cette Société nationale et la Croix-Rouge suisse, concernant l'exploitation future des dispensaires que cette dernière a installés au Népal en faveur des réfugiés tibétains, dans les centres artisanaux de Kathmandu, Pokhara et Chialsa/Solu. La Croix-Rouge népalaise prendra en mains l'activité de ces trois dispensaires d'ici à fin janvier 1966. Elle s'est engagée à poursuivre l'exploitation de ces centrales sanitaires où les réfugiés tibétains continueront comme par le passé de recevoir des soins. La Croix-Rouge suisse aide sa société sœur népalaise dans la tâche nouvelle qu'elle va assumer en laissant momentanément en poste dans les dispensaires précités le médecin et les deux infirmières suisses qui en assuraient jusqu'ici le fonctionnement. De plus, la Croix-Rouge suisse fournira à la Croix-Rouge népalaise, les fonds nécessaires dans l'immédiat à l'exploitation de trois dispensaires. En 1966, il s'agira d'un montant égal à celui qui a été consacré à cette forme d'aide en 1965. Pour 1967 en revanche, cette somme sera abaissée à 60 %.

Après la remise des trois dispensaires en question, la CRS poursuivra encore son activité au Népal. D'une part, en aidant la Croix-Rouge népalaise à en assumer le plus rapidement possible l'exploitation de manière indépendante, d'autre part en continuant de diriger elle-même le dispensaire de Dhorpatan sis dans une région reculée et d'accès difficile et en procédant plus avant à la distribution des surplus alimentaires américains destinés aux Tibétains réfugiés au Népal.

...et en Suisse

Les collaboratrices et collaborateurs de la Croix-Rouge suisse placés à la tête des homes de réfugiés tibétains en Suisse, se sont réunis à Zurich le 29 octobre, sous la présidence de M^{lle} Helen Vischer, vice-présidente de la Croix-Rouge suisse et en présence de M^{me} le D^r Schindler et du D^r Ph. Andereggen, membres du Comité central, en vue de discuter en commun les questions de caractère pédagogique, psychologique et médical qui se posent dans les foyers collectifs où vivent les Tibétains accueillis en Suisse.

Aide au Tessin à la suite des inondations de septembre

A la suite des inondations qui ont sévi au mois de septembre dernier dans la région de Locarno notamment, la Croix-Rouge suisse a aussitôt offert son aide aux victimes de ces intempéries se trouvant dans le besoin. Elle dispose dans ce but d'un «Fonds d'aide en cas de catastrophe au Tessin» d'un montant de Fr. 63 000.—. Les requêtes qui lui sont parvenues sont actuellement examinées en commun par les sections tessinoises compétentes, le Secrétariat central, les autorités cantonales et le Fonds suisse de secours pour les dommages non assurables causés par les forces de la nature.

Aide aux survivants de la catastrophe de Mattmark

Lors d'une séance tenue le 16 septembre dernier, sous la présidence du Conseiller d'Etat Marius Lampert, il a été décidé d'instituer une « Fondation suisse de Mattmark » chargée de gérer la totalité des fonds — soit plus de 3 millions de francs — recueillis à la suite de la catastrophe en faveur des survivants des victimes. Les autorités, entreprises, organisations et autres groupements intéressés à cette action de secours seront représentées au sein des organes de cette fondation.

Un geste

La catastrophe du barrage de Mattmark a suscité, on le sait de très nombreux gestes de solidarité à l'égard des familles des victimes. De même, cette catastrophe collective a-t-elle éveillé d'une manière générale dans bien des consciences un sentiment de compassion toute spéciale vis-à-vis des ouvriers du génie civil qui, très souvent, paient de leur vie le confort et les commodités que nous apportent les routes, les tunnels, les barrages à la construction desquels ils travaillent. C'est ainsi que le Chœur folklorique valdôtain de Genève a décidé de mettre en vente, au profit des victimes de ces accidents du travail, le disque qu'il a enregistré à l'occasion de l'inauguration du tunnel du Mont-Blanc et d'en remettre le bénéfice à la Croix-Rouge suisse en faveur de son Fonds des catastrophes. Il s'agit d'un disque de 45 tours qui, sous le titre « Chants valdôtains », comporte la présentation de 4 chants dirigés par Henry Rossignoli de Borgomanero:

- 1° Hymne au Mont-Blanc
- 2° Prière valdôtaine
- 3° Le chant de la bergère
- 4° Là-haut sur les Monts.

Il peut être commandé au prix de Fr. 8.— au Secrétariat central de la Croix-Rouge suisse, 8, Taubenstrasse, à Berne.

Une idée toute trouvée à l'heure des achats de Noël et qui de plus nous permet de réaliser un geste généreux!

Centrale du Matériel

La Nouvelle Centrale d'Achats et du Matériel de la Croix-Rouge suisse, à Wabern, a été inaugurée officiellement le 28 octobre en présence des organes dirigeants de la Croix-Rouge suisse, de représentants des autorités fédérales, de délégués du canton et de la ville de Berne et de la commune de Köniz, ainsi que des collaborateurs des bureaux d'ingénieurs et d'architectes ayant collaboré à la réalisation de ce nouvel immeuble qui abrite par ailleurs les bureaux de l'Office du Médecin-chef de la Croix-Rouge et dont les étages supérieurs sont mis à la disposition de l'Office fédéral de la Protection civile pour l'entrepôt de matériel.

Croix-Rouge de la Jeunesse



Formation de jeunes sauveteurs

77 adolescents filles et garçons ayant suivi l'un des 5 cours de jeunes sauveteurs organisés cet été à Lausanne, Yverdon, Penthalaz, Vevey et pour la première fois à Monthey sous l'égide de la Croix-Rouge de la Jeunesse, ont satisfait aux épreuves finales et obtenu le certificat délivré en commun par la Croix-Rouge suisse et la Société suisse de sauvetage.

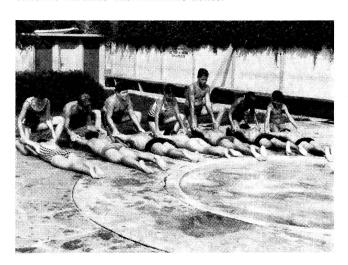
Réorganisation de la Croix-Rouge suisse de la Jeunesse

Dans sa séance du 14 octobre, le Comité central a approuvé la nouvelle réglementation qui régira désormais l'organisation de la Croix-Rouge suisse de la Jeunesse placée à l'avenir sous la direction générale d'une Commission nationale de 11 membres et présidée par M. E. Grauwiller; cet organe groupe 6 délégués suisses alémaniques, 4 Romands et 1 Tessinois. Il établit le programme annuel de la Croix-Rouge de la Jeunesse et fixe les directives concernant son activité. La Commission est par ailleurs responsable de l'exploitation de l'autocar pour handicapés et représente la Croix-Rouge suisse de la Jeunesse à l'extérieur. Les affaires courantes sont liquidées par un Comité de présidence dont font partie le président et le vice-président de la Commission, le secrétaire général-adjoint et les responsables de la Croix-Rouge de la Jeunesse dans les 3 régions linguistiques du pays.

Il est en outre prévu de créer des commissions régionales ou cantonales de 3 membres au moins qui seront responsables du développement de la Croix-Rouge de la Jeunesse sur le plan local et entretiendront des contacts avec les sections Croix-Rouge, les milieux de l'instruction publique, les groupements d'éducateurs et d'autres organisations.

Au sein du Secrétariat central, le Service de la Croix-Rouge de la Jeunesse est chargé de veiller à l'application des décisions de la Commission nationale et s'occupe du travail administratif. Il soumet en outre à la Commission nationale des propositions relatives au développement de la Croix-Rouge de la Jeunesse et au lancement de nouvelles actions. L'activité de la Croix-Rouge de la Jeunesse dans les 3 régions linguistiques du pays est coordonnée par M. J.-D. Pascalis, secrétaire général adjoint de la CRS.

Chaque automne, une Conférence annuelle réunira les organes précités et des représentants d'organisations amies au nombre desquelles figurent les sociétés et associations ayant introduit le travail de la Croix-Rouge de la Jeunesse dans leur programme et qui souhaitent collaborer avec la Croix-Rouge suisse. Pour la première fois cette année, de jeunes Montheysans, ainsi que des adolescents des localités voisines de St-Maurice et de Collombey ont eu la possibilité de suivre un cours de jeunes sauveteurs dirigé par M. Raymond Coppex, maître de gymnastique. Ce cours organisé sous l'égide de la Croix-Rouge de la Jeunesse et placé sous les auspices de la section de Monthey de la Croix-Rouge suisse avait commencé en juin dernier. Groupant 14 participants, il a pris fin le 11 septembre dernier. Son succès laisse augurer qu'à Monthey comme dans d'autres localités déjà, ce cours sera désormais organisé chaque été, permettant de former en nombre toujours plus grand des jeunes sauveteurs dont les interventions se sont déjà souvent révélées extrêmement utiles.



f.feller

Chauffages

3006 Berne Kirchenfeldstr. 24 Tél. 031 430895 Installe:

Stations d'incinération d'ordures spécialement pour hôpitaux, hôtels, dépôts, etc.

